

Conditions d'annulation

1. *En validant son formulaire d'inscription, le participant accepte implicitement les conditions d'annulation. Dès lors, la facture correspondante qui lui est adressée est pleinement due.*
2. *A défaut de règlement* enregistré 10 jours avant l'événement, l'inscription sera annulée.*
** : En cas de règlement par bon de commande, la preuve de sa mise en paiement sera exigée.*
3. *Toutefois, en cas de présentation au démarrage de l'événement, un paiement sur place sera exigé (chèque ou carte bancaire).*
4. *Si une personne inscrite ne peut plus assister à l'événement pour une raison quelconque, elle peut substituer, après accord avec l'organisateur, une autre personne du même organisme.*
5. *La non-présentation sur l'événement d'un participant inscrit qui n'aurait pas prévenu à l'avance, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.*
6. *Toute demande d'annulation d'inscription doit être reçue par nous par écrit (email ou courrier) au plus tard 10 jours avant le début de la conférence pour que le remboursement soit éligible. Les annulations reçues après ce délai ne seront pas habilitées au remboursement.*

Modalités de remboursement :

1. *Pour des paiements reçus par cartes bancaire, la même carte sera recreditée (applicable dans un délai de deux mois seulement après le paiement).*
2. *Pour tous les autres paiements, un virement bancaire sera fait au bénéficiaire du compte du titulaire ou de l'organisme payeur.*

NB : pour des paiements reçus par virement bancaire effectué hors de France, le remboursement sera fait par virement bancaire et tous les frais bancaires inhérents seront à la charge du bénéficiaire.